

### Commune de Villers-en-Cauchies

# RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 février 2023 à 20 h 00.

# Tableau de présence

| Noms                    | Présents | Absents |
|-------------------------|----------|---------|
| Pascal DUEZ             | х        |         |
| Alain FOVEZ             | х        |         |
| Marie-Françoise DELAVAL | х        |         |
| Richard BILLOIR         | х        |         |
| Véronique MORELLE       | х        |         |
| Marc NIEUWJAER          | х        |         |
| Michel DENOYELLE        | х        |         |
| Richard DECEUNINCK      | х        |         |
| Alice SOURDEAU          |          | х       |
| Virginie FROMONT        |          | х       |
| Lindsay BRENDLER        | х        |         |
| Nathalie RUELLE         | х        |         |
| Réjane LEROY            | х        |         |
| Murielle BONNET         | х        |         |
| Alain DUQUESNOY         | x        |         |
| Présents:               | 13       |         |
| Absents:                |          | 2       |

## **ABSENTS:**

| Virginie FROMONT | • | • |
|------------------|---|---|
| •                | • | • |

# ABSENT(S) EXCUSÉ(S):

| Alice SOURDEAU |   | · |
|----------------|---|---|
| •              | • |   |

# **PROCURATION(S):**

| - | Alice SOURDEAU | Donne procuration à | Richard DECEUNINCK |
|---|----------------|---------------------|--------------------|
|   |                | •                   | ·                  |

| <u>Président de séance</u> : P. DUEZ, Maire | <u>Secrétaire de séance</u> : Richard<br>DECEUNINCK |
|---|---|
| <u>Lieu</u> : Salle de réception            | <b>Date de convocation :</b> 17/02/2023             |



### Commune de Villers-en-Cauchies

Ordre du jour : N° de page

| 1.  | Réunion du 29 décembre 2022 – approbation du compte rendu 3                                |
|-----|--|
| 2.  | Personnel communal – recrutement d'agents techniques (PEC)                                 |
| 3.  | ALSH 2023 – recrutement du Directeur   |
| 4.  | Cantine – hausse du prix d'achat des repas   |
| 5.  | Cantine – fixation des tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> mars 20234                      |
|     | RTE – convention de servitude pour le passage de la liaison souterraine Bévillers-<br>mars |
| 7.  | Réhabilitation de la Mairie – étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage4                     |
| 8.  | Service des eaux et assainissement – signature et attribution de l'accord cadre 5          |
| 9.  | CAF – signature de la Convention Territoriale Globale                                      |
| 10. | Ouestions et informations diverses :   |

Dernier enregistrement: 06/03/2023 08:16



#### Commune de Villers-en-Cauchies

### 1. Réunion du 29 décembre 2022 - approbation du compte rendu

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 29 décembre 2022. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

<u>Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :</u>

### Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité,

| POUR: 14 voix | CONTRE : | NUL: | ABSTENTION : |
|---------------|----------|------|--------------|
|---------------|----------|------|--------------|

### 2. Personnel communal - recrutement d'agents techniques (PEC)

M. le Maire propose aux élus de recruter, **sous réserve de validation de Pôle Emploi et de la Sous-Préfecture**, deux personnes en contrat PEC (si possible à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 et pour une durée d'un an) en vue de les affecter au service technique afin de faire face à l'accroissement d'activité. Les élus sont invités à se prononcer sachant que la formation des agents recrutés sera à la charge de l'employeur.

<u>Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :</u>

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d':

| POUR : 14 voix | CONTRE : | NUL: | ABSTENTION : |
|----------------|----------|------|--------------|
|                |          |      |              |

#### 3. ALSH 2023 - recrutement du Directeur.

Par mail en date du 4 février 2023, M. Jean-Yves CHAUVIER a fait acte de candidature pour assurer la direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui se déroulera du 10 au 28 juillet prochain. M. le Maire propose de lui renouveler la confiance du Conseil Municipal. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/

| POUR : 14 voix | CONTRE : | NUL : | ABSTENTION : |
|----------------|----------|-------|--------------|
|                |          |       |              |

# 4. Cantine – hausse du prix d'achat des repas

Suite à la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et de la main d'œuvre, API nous informe d'une augmentation tarifaire intermédiaire à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023. M. le Maire invite les élus à bien vouloir examiner et valider les propositions détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Désignation  | Ancien prix (€ TTC) | Indice | Prix (€ TTC) |
|--------------|---------------------|--------|--------------|
| Repas enfant | 3,07                | 1,035  | 3,18         |



#### Commune de Villers-en-Cauchies

| Repas adulte | 3,76 | 1,035 | 3,89 |
|--------------|------|-------|------|
| Pique-nique  | 3,40 | 1,035 | 3,52 |
| Pain         | 0,99 | 1,035 | 1,02 |

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

| POUR : 14 voix | CONTRE : | NUL : | ABSTENTION : |
|----------------|----------|-------|--------------|
|                |          |       |              |

### 5. Cantine – fixation des tarifs à compter du 1er mars 2023

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le prix de vente des repas servis au restaurant périscolaire et soumet une augmentation de 0,10 € (pour rappel, augmentation de 0,11 € du prestataire) à compter du 1er mars 2023. Le prix d'un repas passerait de 4,10 € à 4, 20 €. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

| POUR : 14 voix | CONTRE: | NUL: | ABSTENTION: |
|----------------|---------|------|-------------|
|                |         |      |             |

# 6. RTE – convention de servitude pour le passage de la liaison souterraine **Bévillers-Famars**

Une parcelle communale est concernée par le passage de la future ligne électrique souterraine entre Bévillers et Famars. Il s'agit de celle cadastrée ZV – rue de Saulzoir (Chemin).

Les détails de la servitude ont été communiqués aux élus, ainsi que le montant de l'indemnité qui est de 68.08€ (soit 150.00 € minimum forfaitaire).

Les élus sont invités à bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention en son nom.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d':

| POUR : 14 voix | CONTRE: | NUL: | ABSTENTION: |
|----------------|---------|------|-------------|
|----------------|---------|------|-------------|

### 7. Réhabilitation de la Mairie – étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Afin de lancer le projet de rénovation de la mairie, M. le Maire expose aux élus qu'il est souhaitable de faire appel à un assistant à maitrise d'ouvrage. Sa mission sera, entre autres, d'aider la Commune à définir le besoin, appréhender les contraintes techniques, suivre le projet réalisé par un maître d'œuvre, assurer le bon déroulement du chantier et réceptionner l'ouvrage. Il se chargera également de solliciter des subventions auprès des divers organismes susceptibles de financer l'opération.



#### Commune de Villers-en-Cauchies

Les élus sont invités à autoriser M. le Maire à :

- lancer une consultation en procédure adaptée avec publicité restreinte sur la plateforme des marchés publics, pour le recrutement d'un assistant à maitrise d'ouvrage concernant la réhabilitation de la mairie (Marché estimé à un montant inférieur à 40 000 € HT).
- lancer une consultation en procédure adaptée pour le recrutement de la maitrise d'œuvre.
- lancer une consultation pour le recrutement des entreprises et la réalisation des travaux.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d':

| POUR : 11 voix | CONTRE : | NUL : | ABSTENTION: 3 voix |
|----------------|----------|-------|--------------------|
|                |          |       |                    |

### 8. Service des eaux et assainissement – signature et attribution de l'accord cadre

En date du 12 janvier 2023, une consultation a été lancée sur la plateforme des marchés publics pour le service des eaux et assainissement, intitulée: Accord cadre – Etudes et maitrises d'œuvre travaux eau potable/assainissement et VRD. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) était disponible sur le profil acheteur de la commune.

Trois candidats ont été sollicités à savoir :

- AMODIAG Environnement
- IRH Ingénieur Conseil/ ANTEA
- CET 62

Seuls AMODIAG Environnement et IRH Ingénieur Conseil/ANTEA ont remis un dossier avant la date limite de remise des offres fixée au 26 janvier 2023 avant 12h00.

Les offres des 2 candidats ont été analysés selon les critères de jugement des offres :

Prix des prestations (40 %)

|      |  |         | Amodiag<br>Environnement | IRH Ingénieur Conseil | Ecart A/I |
|------|--|---------|--------------------------|-----------------------|-----------|
| PRIX | Désignation des prix   | Unité   | Prix en €HT              | Prix en €HT           |           |
| 1,1  | Mission d'assistance pour la réalisation d'une réunion de cadrage administratif de la procédure de DUP du captage de Villers en Cauchies       | forfait | 3 500 €                  | 2 125 €               | 65%       |
| 1,2  | Mission annuelle pour l'assistance à la mairie (durée de 4 ans maximale).<br>Ces prestations annuelles seront reconduites par ordre de service | forfait | 6 000 €                  | 4 000 €               | 50%       |
|      | Bordereau des prix unitaires pour les prestations en régies  |         |                          |                       |           |
|      | Secrétaire ou agent administratif  | heure   | 50€                      | 45 €                  | 11%       |
| 1,3  | Dessinateur / projeteur  | heure   | 70€                      | 70 €                  | 0%        |
| 1,3  | Ingénieur débutant   | heure   | 100 €                    | 94 €                  | 6%        |
|      | Ingénieur hydraulique confirmé   | heure   | 120€                     | 110€                  | 9%        |
|      | Expert   | heure   | 140 €                    | 130 €                 | 8%        |
|      | Total missions 1 et 2  |         | 9 500 €                  | 6 125 €               | 55%       |
|      | Total somme PU   |         | 480 €                    | 449 €                 | 7%        |

• Valeur technique de l'offre analysée au travers du mémoire technique (60 %)



#### Commune de Villers-en-Cauchies

Sur la base de l'analyse technique et financière des offres (cf. tableau ci-dessous), M. le Maire propose de retenir celle du bureau d'étude IRH Ingénieur conseil/ ANTEA. Il s'agira de notifier l'engagement du candidat pour une durée de 1 an reconductible. Les missions seront notifiées par ordre de service selon les montants des missions prédéfinis ou en fonction des demandes du maître d'ouvrage. Les élus sont invités à se prononcer.

|                   |     | <b>Amodiag Environnement</b> | IRH Ingénieur Conseil |  |
|-------------------|-----|------------------------------|-----------------------|--|
| Critère prix      | 40  | 25                           | 40                    |  |
| Critère technique | 60  | 45                           | 55                    |  |
| Total             | 100 | 67                           | 95                    |  |

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d':

| POUR : 14 voix | CONTRE : | NUL : | ABSTENTION : |
|----------------|----------|-------|--------------|
|                |          |       |              |

### 9. CAF - signature de la Convention Territoriale Globale

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), impulsé par la CNAF depuis 2006, en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, est remplacé par un nouveau cadre contractuel d'intervention intitulé Convention Territoriale Globale (CTG). La commune n'était pas signataire d'un CEJ.

Cette Convention Territoriale Globale traduit, à l'échelle intercommunale, les orientations stratégiques définies à partir d'un diagnostic partagé entre les acteurs (collectivités, structures gestionnaires et partenaires) et la CAF du Nord en matière de services aux familles. Elle couvrira les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et des collectivités à poursuivre leurs financements aux services des familles du territoire.

La CTG s'appuie sur un projet social de territoire à l'échelle de l'EPCI (cf. annexe 1 : délibération de la CAC du 15/12/2022). Les thématiques abordées viennent ainsi croiser l'organisation des compétences des communes, des SIVOM et des EPCI (cf. annexe 2 : organisation des compétences).

La CTG sera assortie de moyens financiers permettant la pérennisation de l'offre existante, le développement d'une offre nouvelle et le pilotage du projet de territoire.

Pour la commune, ces moyens financiers permettant de pérenniser l'offre existante se traduisent par l'obtention d'un bonus « rattrapage territorial » dès 2023 pour les accueils de loisirs de 0.15 €/H/E venant en complément de la Prestation de Service accueil de loisirs et de la « Bonification plan mercredi », le cas échéant.

Si la commune souhaite développer une offre dans le domaine de la petite enfance, créer un poste de chargé de coopération ou faire appel à une ingénierie ponctuelle pour l'aider à mettre en œuvre une action du projet de territoire, la CTG prévoit des financements forfaitaires tels que déclinés en annexe 3 : Bonus territoire CTG. Ce développement d'actions doit être concerté et



#### Commune de Villers-en-Cauchies

s'appuiera sur les nouveaux leviers de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 qui sera signée entre la CNAF et l'Etat.

La signature de la CTG couvrira la période du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Suite à la présentation de ces nouvelles modalités de contractualisation, il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans la CTG au côté de la CAF du Nord et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette CTG.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d':

| POUR : 14 voix | CONTRE : | NUL : | ABSTENTION : |
|----------------|----------|-------|--------------|
|                |          |       |              |

### 10. Questions et informations diverses :

Des élus informent l'assemblée sur les points suivants :

### Travaux:

- Une étude est en cours pour remplacer les néons de l'école par des LEDs.
- Suite au dysfonctionnement du Système de Sécurité Incendie de la salle des fêtes, son remplacement est nécessaire. Un devis a été validé (montant 4 968 € TTC), les travaux seront effectués prochainement.
- Deux devis ont été remis pour l'élagage des arbres du haut de la rue de Cambrai. Le premier s'élève à 6 000 € et le second à 2340 €. Les élus acceptent de valider le devis le moins élevé proposé par la société Eco paysages.
- La réfection du caniveau, à l'intersection de la rue J. Guesde et L. Aragon, a été réalisée cette semaine.

#### Manifestations:

Trois courses cyclistes traverseront la commune cette année :

- Le Grand Prix de Denain, le 16 mars 2023. La circulation sera restreinte entre 10h00 et 14h00. Un flyer sera distribué prochainement à la population.
- Le Paris Roubaix Femme, le 8 avril 2023.
- Le Paris Roubaix Espoirs, le 7 mai 2023.

Suite à délibération du Conseil Municipal en date du 29 décembre 2022, chaque association peut disposer une fois par an de la salle des fêtes gracieusement pour organiser une manifestation destinée à l'animation du village. Une élue souhaite savoir s'il est possible de bénéficier de la gratuité de salle d'une autre association n'organisant pas de manifestation. M. le Maire indique qu'un courrier devra être adressé en mairie et que la question sera discutée lors d'une prochaine réunion.



#### Commune de Villers-en-Cauchies

### M. le Maire informe les élus sur les points suivants :

- Sens de circulation de la rue La Fayette : la question sera revue prochainement avec le bureau d'étude PADE.
- Suite à des plaintes relatives à la réduction des places de stationnement à proximité des commerces, M. le Maire rappelle aux élus que :
  - 5 places en épis (totalement inadaptées et interdites dans un carrefour dangereux) ont été effectivement supprimées et remplacées par 3 places en créneau. Mais 2 nouvelles places de stationnement ont été créées rue La Fayette à proximité du Monument aux Morts et 3 autres à l'entrée de la rue de Saulzoir pour continuer à desservir correctement les commerces avoisinants. Le nombre de places de stationnement n'a donc pas diminué, loin s'en faut.
  - Les aménagements du centre-bourg, effectués notamment devant le café Saint Claude et le Monument aux Morts, ont également permis d'agrandir la terrasse du café tout en sécurisant cette zone au profit des piétons.
  - Des réunions d'informations avant démarrage des travaux ont été tenues par le bureau d'étude et les élus, et que les riverains et commerçants y ont été conviés. Certains d'entre eux ayant de plus validé le projet présenté.
- Principaux achats et travaux par délégation :

| Domaine d'intervention | Travaux                    | Sociétés          | Montant € TTC |
|------------------------|----------------------------|-------------------|---------------|
| Energie                | Thermostat salle des fêtes | SPIE              | 2 366.15      |
| Réseau                 | Déménagement bureau/mairie | ORANGE            | 3 872.76      |
| Fêtes/Cérémonie        | Matériel Loto              | Le Palais du Loto | 1 045.15      |
| Sécurité               | Renouvellement du SSI      | PRO INCENDIE      | 4 968.00      |

- Service des eaux et assainissements, par délégation : néant.

FIN DE SÉANCE

Dernier enregistrement: 06/03/2023 08:16